



▼ **L'ASSURANCE C'EST TOUJOURS TROP CHER... AVANT...**
Dominique Lasserre, délégué assurance

Souscrire un contrat d'assurance est le premier geste pour préserver l'intégrité de ses biens, de sa personne, de son entourage. Cette démarche revêt parfois un caractère obligatoire, mais de fait chacun adhère à ce principe, tout en cherchant à modérer son coût : l'assurance, c'est toujours trop cher... avant...

On ne vous le rappellera donc jamais assez, on n'est jamais trop assuré. Et surtout on DOIT être assuré pour nos pratiques que le grand public n'hésite pas à qualifier « à risques ». Notre contrat a été construit en 1977 par Michel Decobert. Il a depuis évolué constamment et ces dernières années d'importantes modifications ou garanties sont apparues :

- En 2016 - Séparation entre la responsabilité civile et les garanties « individuelle accident », le dé plafonnement possible de la garantie « RC biens confiés » (moyennant surprime), l'assurance de la responsabilité médicale des médecins et infirmiers agissant dans le cadre d'un secours, une réduction tarifaire accordée dès le 2^{ème} membre de la famille au lieu du 4^{ème}, l'assurance de la responsabilité civile des mandataires sociaux.
- En 2018 – Le montant des frais de recherche et sauvetage passe de 23 000 € à 30 000 €. Et pour ceux qui partent à l'aventure dans des contrées particulières, ce plafond peut encore être rehaussé (moyennant surprime) !
- En 2019 – Une garantie qui manquait cruellement, l'assistance en France et à l'étranger, fait son apparition dans notre contrat au prix outrageux de 7 €.

Certains n'ont pas manqué de s'insurger contre l'apparition de ces garanties, inutiles à leurs yeux. Mais ont-ils pris conscience que notre seule solidarité, exprimée lors d'un secours, n'était jamais suffisante pour la victime et sa famille ? Or, c'est bien grâce à l'assurance spécifique que vous propose la fédération que l'on peut, certes pas suffisamment, accompagner ces personnes...

La souscription de la garantie « individuelle accident », longtemps inscrite dans la licence, est désormais à l'appréciation de chacun. **La souscription d'une des options proposées par votre fédération est la certitude d'avoir un contrat adapté à vos pratiques sportives.** N'oubliez pas, par ailleurs, que des garanties souscrites auprès de votre assureur vie-privée peuvent venir compléter vos garanties FFS. Attention toutefois, celles-ci n'interviendront



jamais lorsque vous participez à un secours. Et pour ceux d'entre vous qui sont inscrits dans une commission départementale du SSF, vous devez prendre conscience qu'on ne parle plus ici de sport.

Si notre expertise quant à l'évacuation souterraine d'une personne n'est plus à démontrer, les rouages administratifs post-événement révèlent par-contre la complexité de la mise en œuvre d'un accompagnement de la victime ou de ses ayants droits... lorsqu'il s'agit du sauveteur bénévole !

La solution, pour l'heure, est bien de souscrire une de nos options IA.

Et si vous êtes plongeur (impliqué ou non dans les secours), se satisfaire de l'option 1 n'est pas « raisonnable »...

Vous trouverez tous les détails de nos contrats sur le site de la délégation assurance <https://assurance.ffspeleo.fr/>

✔ **Nouveauté dans la saisie de la date du certificat médical dans AVEN :**

Dorénavant la saisie de la date du certificat médical est obligatoire. Cette modification a été réalisée à la demande de présidents de clubs qui souhaitent avoir cette information.

✔ **Appel à projet « Sport et Santé »**



La Fondation de toutes les causes

Lors de l'assemblée générale de la FFS du 20 mai 2018, le souhait et l'intérêt de mener des actions dans le cadre de "Sport Santé" ont été émis.

Aujourd'hui, la Fondation de France lance un appel à projets afin de faciliter la pratique d'une activité physique et sportive régulière dans le parcours de santé du patient en zone rurale. La Fondation de France soutiendra les projets innovants qui favoriseront la pratique d'une activité régulière et de proximité, associée à un parcours de santé pour les personnes atteintes de pathologies chroniques.

Ces projets devront mettre en valeur les collaborations entre les équipes médicales et paramédicales, les professionnels de l'activité physique et sportive et les patients. Ils s'inscriront dans une logique d'amélioration de la santé et de la prévention de la récurrence ou de la rechute.

Les dossiers devront être envoyés avant le 16 janvier 2019 à 17 heures. La Comed reste à votre disposition pour vous aider dans la constitution du dossier.

✔ **Concours FFS : carte de vœux 2019**

La FFS lance un concours pour la réalisation de sa carte de vœux 2019. Un mail d'invitation au concours a été diffusé le 14 novembre 2018 à tous les fédérés. N'hésitez pas à diffuser et à inciter la créativité des fédérés.

Date limite d'envoi du modèle le 7 décembre.



▼ Dossier de Presse : disponible pour diffusion

Le dossier de presse 2018 est actualisé et disponible en ligne sur le site fédéral, n'hésitez pas à l'utiliser pour vos communications officielles :

https://jnscc.ffspeleo.fr/wp-content/uploads/2018/09/Dossier_de_presse_FFS_201809.pdf

Tous nos remerciements à Celina Milaszewicz et à tous ceux qui ont contribué à cette mise à jour.

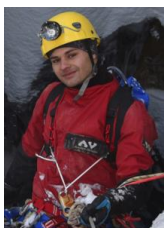
▼ Prix Martel - De Joly, et prix Hammel

Les prix Martel De Joly et Hammel seront décernés lors du prochain congrès national de la Fédération Française de Spéléologie qui se tiendra à La Ciotat (13) du 8 au 10 juin 2019.

Les candidats peuvent prendre connaissance du règlement complet de chaque concours, en consultant le Memento du dirigeant : [http://memento.ffspeleo.fr/rubrique « Pôle vie associative »](http://memento.ffspeleo.fr/rubrique_«_Pôle_vie_associative_») ou sur demande au secrétariat fédéral, 28 rue Delandine 69002 LYON – Téléphone : 04 72 56 35 71.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mars 2019.

▼ Florian Rives : lauréat du Prix de la Vocation



Florian Rives, président de la commission Jeunes de la FFS, est un des trente lauréats (parmi un millier de candidats !) du Prix de la Vocation, décerné chaque année par la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet. <http://www.fondationvocation.org/>

Il rencontrera lundi 17 décembre à Paris la présidente Elisabeth Badinter, et Erik Orsenna de l'Académie française, parrain de la promotion 2018, lors de la cérémonie de remise des prix. Cette prestigieuse récompense lui permettra de participer à une expédition spéléologique en Colombie l'année prochaine.

A noter que le premier "parrain" de ce concours était en 1962... Michel Siffre !

▼ Centre européen des sports de nature inauguré :

Le centre européen, des sports de nature a été inauguré le 6 octobre 2018 par le CREPS Auvergne Rhône-Alpes.

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr>



▼ In memoriam :

Le 18 novembre 2018, Louis Bougrat est décédé à 68 ans, des suites de ses blessures sur le gros chantier de désobstruction de Pech Youle dans le Nord Aveyron, à -40 m.



La lettre à l'élu

n°13-novembre 2018

Le 9 octobre 2018 est décédée Madeleine Cabidoche au terme de sa 87^{ème} année. Elle s'intéressait particulièrement aux activités spéléologiques de l'ARSIP, d'AMALGAME et du GSHP, qu'elle suivait encore fidèlement via les pages Facebook lui permettant ainsi d'accompagner les équipes.

Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

✦ **Agenda :** <https://ffspeleo.fr/agenda-national-47.html>

- **Réunion du conseil d'administration du CREPS Auvergne Rhône-Alpes :**
Mercredi 28 novembre de 10h00 à 14h00 à l'espace Rovaltain (Valence TGV).
- **Réunion du conseil d'administration :** 1^{er} et 2 décembre 2018 au siège à Lyon
- **Assemblée générale du SNPSC :** 1^{er} décembre 2018 à Vayrac (Lot)
- **Réunions de grandes régions :**
 - **Réunion grande région sud-ouest :** 12 janvier 2019 à Villeneuve sur Lot (47)
 - **Réunion grande région sud-est :** 19 janvier 2019 à Avignon (84)
 - **Réunion grandes régions nord-ouest et nord-est :** 26 janvier 2019 à Paris (FIAP)
- **Réunion du bureau :** 27 janvier 2019 à Paris (FIAP)

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr

